

Héctor Lucena et Fernando Calero (dir.), *Las relaciones de trabajo en los noventa. Desafíos y propuestas*

Michèle Bilodeau

Volume 47, numéro 1, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/050752ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/050752ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bilodeau, M. (1992). Compte rendu de [Héctor Lucena et Fernando Calero (dir.), *Las relaciones de trabajo en los noventa. Desafíos y propuestas*]. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 47(1), 162–164.
<https://doi.org/10.7202/050752ar>

jurisprudence indiquée sous d'autres articles. L'ordre de présentation respecte, lorsqu'il y a plusieurs espèces, un certain ordre décroissant allant des questions plus générales à des points particuliers. Il y aurait avantage à préciser dans les notes aux lecteurs les critères de sélection retenus. La notion de «pertinence» est trop large.

Les résumés de jurisprudence sont le plus souvent présentés sous forme de succincts énoncés de principes de droit. Ils sont bien faits et surtout clairs. La qualité de la présentation permet au lecteur de se faire assez rapidement une vue d'ensemble, ou encore de retrouver l'espèce particulière susceptible de l'intéresser. Le renvoi à la doctrine complète avantageusement l'information.

Deux tables et un index affermissent la présentation. La table de la jurisprudence est une heureuse initiative. Plutôt qu'une simple table de la doctrine, certes fort utile, le lecteur accueillerait avec satisfaction une courte synthèse de contenu sous chacun des textes doctrinaux. L'index bien que court comprend les sujets courants.

Le *Code du travail du Québec* annoté demeure en définitive un bon ouvrage dont l'utilité première est de servir comme matière de support. Il peut ainsi répondre adéquatement aussi bien aux besoins de la pratique que de l'enseignement.

Rodrigue BLOUIN

Université Laval

Las relaciones de trabajo en los noventa. Desafíos y propuestas (Les relations du travail dans les années 1990: défis et propositions, en espagnol), sous la direction de Héctor Lucena et Fernando Calero, Valencia, ILDIS, ART et Université de Carabobo, 1990, 266 p., ISBN 980-6077-24-5

C'est sous l'instigation de l'Institut latinoaméricain de recherches sociales, de l'Association des relations de travail et de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Carabobo qu'eut lieu à Valencia, les 30 et 31 mars 1990, le second congrès vénézuélien des relations industrielles. Cette rencontre devait favoriser une réflexion sur l'avenir des relations industrielles pour les dix prochaines années. L'ouvrage *Las relaciones de trabajo en los noventa* regroupe la transcription des communications présentées à cette occasion.

Dans un premier texte, Héctor Lucena identifie les principaux bouleversements qui, récemment, perturbèrent le système de relations industrielles. Les défis que présente chacun de ces changements font l'objet des communications subséquentes. Ainsi, Oscar Hernández Alvarez discute de la concertation sociale comme d'une politique économique et sociale requérant le consensus entre l'État, les travailleurs et les employeurs afin de répondre efficacement à une crise. De 1958 au début des années 1980, la concertation sociale fut passablement aisée car c'était l'occasion pour les acteurs sociaux de se partager les bénéfices générés par le boom pétrolier. La situation économique engendrée par la crise de 1982 allait pourtant rendre la concertation beaucoup

plus difficile en produisant des complications d'ordre technique, politique et social. La décennie 90 sera décisive pour les relations industrielles car elles se trouvent à un carrefour où deux voies s'offrent à elles. D'une part, en faisant front commun avec les autres acteurs sociaux, elles s'impliqueront dans un processus approfondi de concertation sociale. D'autre part, si elles refusent une telle concertation, elles devront affronter une situation conflictuelle jamais vue au Vénézuéla. En fait, l'avenir des relations industrielles repose sur l'effort que feront les acteurs pour dépasser les obstacles les séparant d'une véritable concertation.

Par la suite, Consuelo Iranzo aborde la question de l'introduction de nouvelles technologies. Jusqu'à ce jour, l'automatisation de l'industrie vénézuélienne eut surtout lieu dans le secteur manufacturier en pleine expansion comme le textile et la transformation des métaux, affectant peu le niveau de l'emploi. Par contre, dans l'industrie de production en série, là où l'implantation de technologies nouvelles croît rapidement, l'organisation du travail est gravement affectée. On assiste entre autres à une dévalorisation profonde du travail de l'ouvrier ainsi qu'à la négation du potentiel de travail de la main-d'œuvre. Rares sont les entreprises qui choisissent d'introduire conjointement avec les nouvelles technologies, un programme de réaménagement de l'organisation du travail faisant appel à la flexibilité des travailleurs. Rare aussi est l'implication des syndicats, ces derniers croyant encore que les nouvelles technologies ne puissent être dommageables à la condition des ouvriers.

Suivent trois communications présentées par José Ignacio Arrieta, Enrique Marín Quijada et Napoleón Goizueta et consacrées au débat entourant un nouveau projet de loi sur le travail. Pour plusieurs, la loi actuellement en vigueur ne correspond plus à la réalité des relations patronales-syndicales puisque les circonstances politiques, économiques et sociales d'aujourd'hui diffèrent largement de ce qu'elles étaient en 1936, année de son adoption. De façon générale, les auteurs s'accordent pour dire que le projet apporte certaines améliorations aux droits économiques et individuels des travailleurs. Pourtant le projet demeure limité par la présence de nombreuses dispositions inefficaces. En somme, cette nouvelle loi sur le travail donnerait l'espoir d'un pas vers la modernité alors que dans la réalité, ce n'est pas l'outil de renouveau tant espéré.

Le problème de la caducité du modèle de convention collective et de la nécessité d'en élaborer un nouveau est débattu par Fernando Aznarez. L'auteur conclut que dans les années 90, la négociation d'une convention collective devra accorder une plus large place à l'égalité des partenaires. De plus, le contenu des clauses devra refléter les droits des travailleurs de prendre part aux décisions concernant l'entreprise car la force de travail qu'ils constituent demeure l'élément indispensable du processus de production.

Par la suite, José Urquito traite de la gestion scientifique comme d'un mécanisme permettant de calculer une rémunération juste et équitable du travail. Le recours à une telle pratique ne peut faire autrement qu'apporter logique et cohérence au marché du travail car l'équité salariale stimule le travail et l'efficacité.

La nature des liens politiques du mouvement syndical vénézuélien de 1958 à nos jours est examinée par Steve Ellner. À l'aide d'exemples précis, l'auteur démontre que les relations entre le Congrès des travailleurs du Vénézuéla et la section syndicale du parti politique au pouvoir, l'Action démocratique, a toujours été beaucoup plus houleuse qu'on voudrait le croire. La chute du prix du pétrole et la crise de 1982 ont marqué les relations entre le CTV et l'AD en faisant apparaître clairement l'opposition entre les besoins des travailleurs et ceux des entrepreneurs, opposition qui était jusque là cachée par les gains produits par le boom pétrolier. Lors de la grève du 18 mai 1989, le CTV affronte ouvertement l'AD et cet événement illustre la nature contradictoire des liens politiques de l'organisation syndicale au Vénézuéla.

Enfin, Nelson Fréitez s'intéresse à l'organisation des travailleurs de l'économie informelle dans deux secteurs d'occupations. D'une part, se rencontrent dans le secteur informel structurel des activités permettant une accumulation relative de capital, tels des ateliers de réparation et des micro-entreprises de fabrication artisanale. Trois phénomènes limitent l'organisation des travailleurs de ce secteur: 1) le nombre d'employés est inférieur à celui requis par la loi pour former un syndicat; 2) le patron travaillant à égalité avec ses employés, sa présence gêne l'action de ceux-ci; 3) les organisations syndicales ignorent ce secteur. Il existe certains regroupements de micro-entreprises dont l'action vise l'amélioration de la productivité et l'accès aux marchés. D'autre part, le secteur informel conjoncturel se compose d'activités transitoires où la compétition est des plus féroces comme c'est le cas pour les vendeurs ambulants. L'organisation de ces travailleurs est restreinte par leur instabilité, la précarité de leur travail et l'absence de proximité physique requise par l'organisation. Il existe au Vénézuéla des syndicats de travailleurs à leur propre compte qui s'emploient à protéger les aires d'opération en contrôlant le nombre de nouveaux venus et à les défendre contre la persécution policière.

La lecture de ce document est particulièrement enrichissante pour qui veut connaître les questions qui préoccupent actuellement les spécialistes des relations industrielles en Amérique latine, et plus particulièrement au Vénézuéla. Chaque thème y est bien défini et replacé dans son cadre historique, politique, économique et social, de sorte que la compréhension du lecteur étranger est grandement favorisée. Signalons enfin que l'ouvrage *Las relaciones de trabajo en los noventa* n'est disponible que dans sa version originale espagnole.

Michèle BILODEAU

Université Laval

Industrial Harmony in Modern Japan: The Invention of a Tradition, by W. Dean Kinzley, London, Routledge, 1991, XVII, 190 p., ISBN 0-415-05167-3

In an era when much of the industrialized world is looking at Japanese labor-management relations as a model to emulate, W. Dean Kinzley's book *Industrial Harmony in Modern Japan* is a welcome addition to the industrial relations literature.